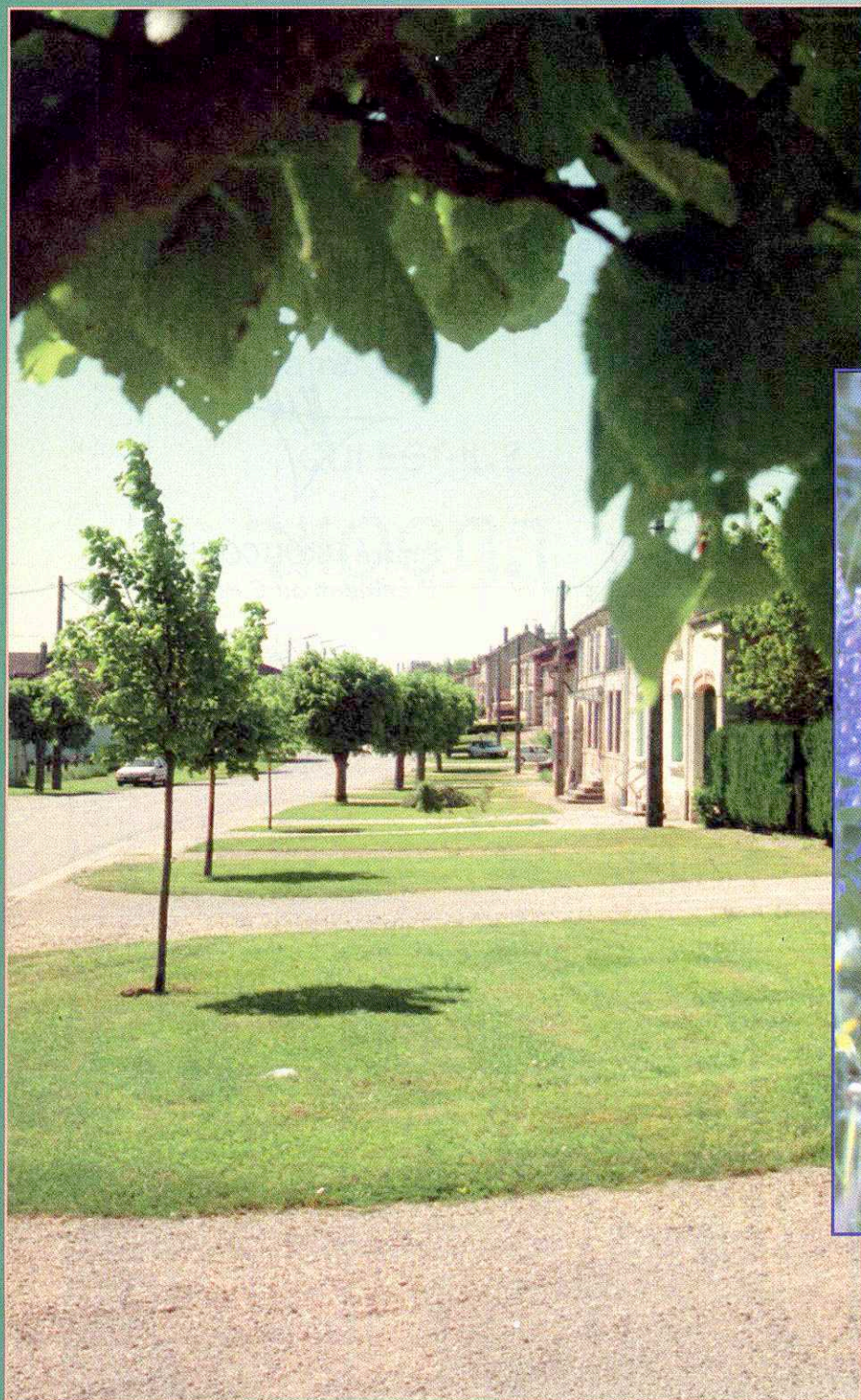


# Histoires d'usoirs et de fleurissement

Concours  
Départemental  
d'Aménagement  
et de Fleurissement



1998  
en Meuse

Comité Départemental du Tourisme  
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

**U**soir, tour de volet, village rue... autant de termes à consonance locale qui, dans nos esprits, rappellent les spécificités de l'habitat lorrain, notre identité.

Ce caractère, souvent recherché par les touristes en quête d'authenticité et par les meusiens amoureux du patrimoine, est aujourd'hui menacé par des interventions quelquefois malheureuses en matière de rénovation ou d'aménagement, tant au niveau de l'espace public que du domaine privé.

Bien que le Concours Départemental s'adresse à tout type d'aménagement et de fleurissement, conformément aux dispositions du règlement, le lancement de la session 98 est l'occasion pour nous de réaffirmer notre attachement à nos racines et plus particulièrement aux usoirs meusiens.

Cette nouvelle brochure a été rédigée pour vous aider, particuliers ou élus, à prendre conscience de la valeur collective et rurale de l'usoir, à orienter vos efforts d'embellissement et de fleurissement dans ce sens. Nous souhaitons vous donner quelques règles à respecter pour que le patrimoine de demain ne devienne pas une caricature du patrimoine d'hier.

Enfin, si vous décidez de vous inscrire au Concours Départemental d'Aménagement et de Fleurissement 98, sachez que c'est avec un « œil meusien » que les membres des différents jurys seront amenés à porter une appréciation sur la qualité de vos réalisations.

Roger DUMEZ  
Président du Conseil général

Yvon VANNEROT  
Président du C.D.T.

André DROITCOURT  
Président du C.A.U.E.



# Us et coutumes de l'usoir

C'est l'un des signes de la tradition rurale lorraine.  
C'est une bande de terrain de largeur variable qui lie les maisons à la chaussée.  
C'est un espace public à usage collectif prioritaire.

QUI EST-IL ?

L'USOIR.



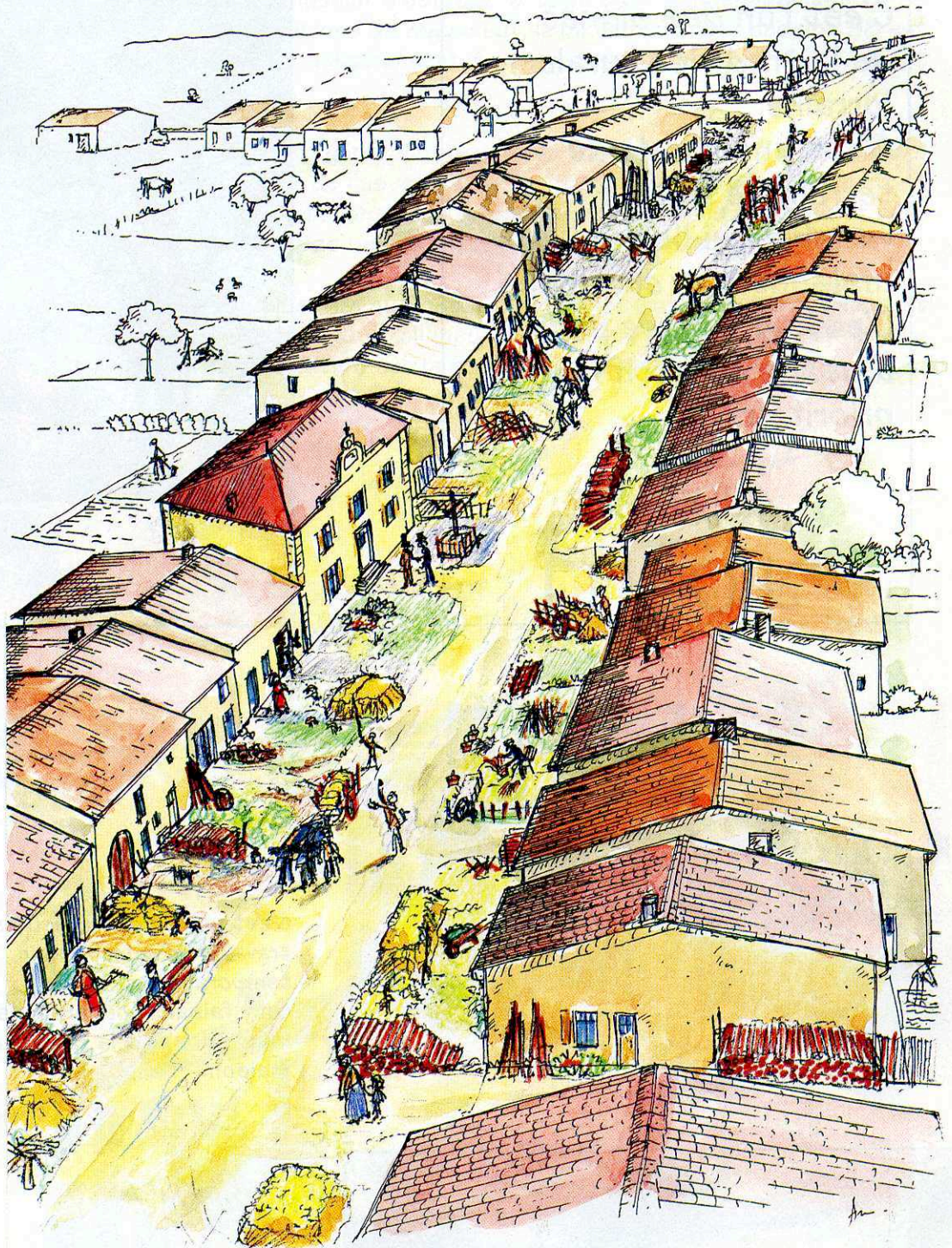
C'est un lieu de vie, lieu de travail et d'entreposage temporaire.  
On y faisait « couvail » sur un banc adossé à la façade de la maison.



L'usoir structure le village meusien.  
Il offre du recul pour la découverte de l'alignement des maisons lorraines attenantes.

# Histoire d'usoir

## TOME 1

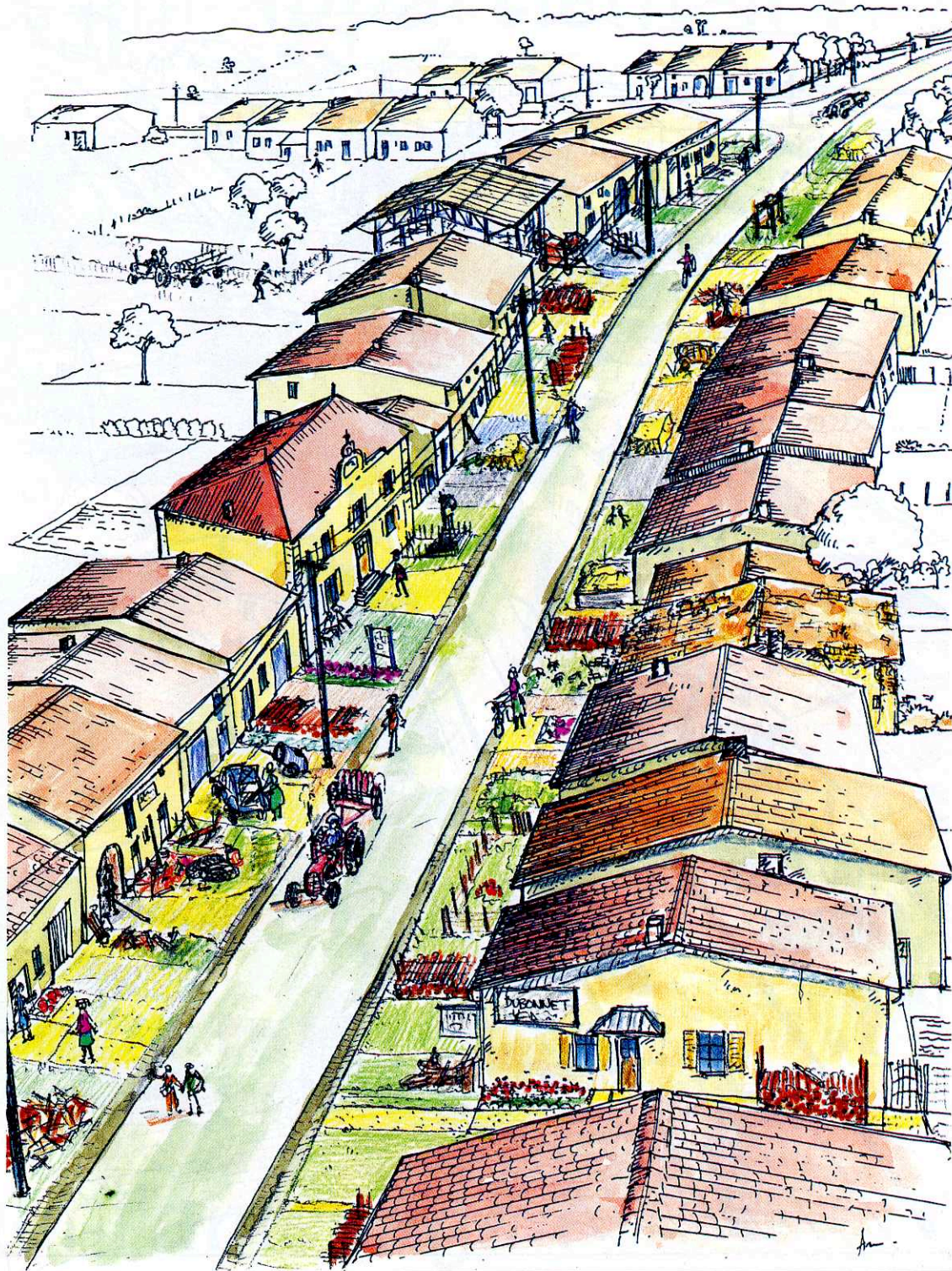


### 1900

L'usoir d'alors est le lieu de l'activité villageoise.  
Il constitue le prolongement des habitations, des fermes et des ateliers.  
C'est un espace continu où les fonctions se mêlent sans séparation.  
Tas de fumier, stères de bois et outils agricoles y règnent en maître.

# Histoire d'usoir

## TOME 2



### 1950

Epoque marquée par la mécanisation et le modernisme, l'image de l'usoir se transforme.

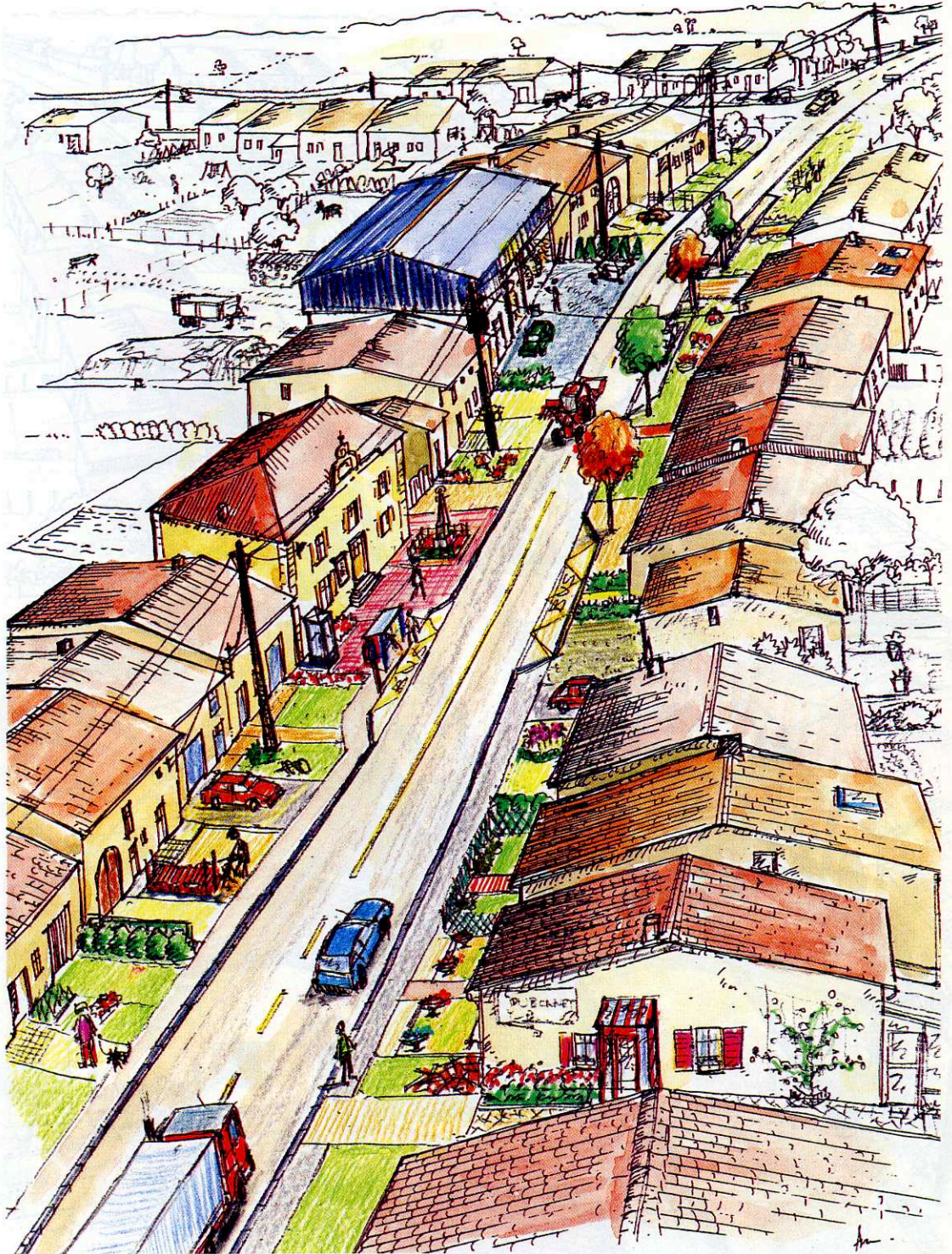
La rue se structure, délimitée par des caniveaux puis des bordures, jalonnée de poteaux.

Certaines maisons subissent des transformations parfois malencontreuses et quelques autres font place à des hangars.

Les activités sur l'usoir restent nombreuses.

# Histoire d'usoir

## TOME 3



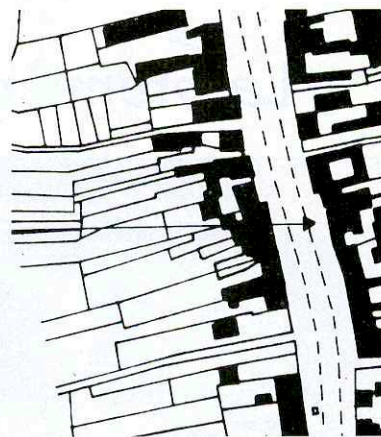
### AUJOURD'HUI

L'activité agricole s'est déplacée en périphérie des villages libérant l'usoir. On y jardine, on y stationne, parfois même on clôture abusivement donnant une configuration urbaine qui banalise le village. Apparition du « chacun chez soi ; chacun pour soi ». De plus, l'usoir est souvent encombré d'équipements divers.

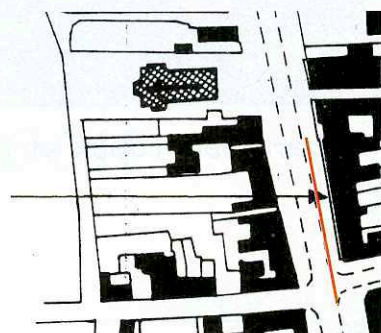
# L'usoir, à qui appartient-il ?



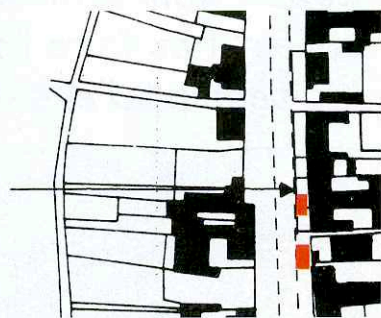
En règle générale l'usoir est un espace public. C'est une propriété communale.



Dans certains cas le « tour de volet » est privé. Sur le cadastre, cette propriété privée est délimitée par un trait qui suit les façades à une distance de 60 cm à 1 m.



Situation d'exception : les usoirs ont été achetés par les riverains. Au cadastre l'usoir est alors identifié par un numéro de parcelle.

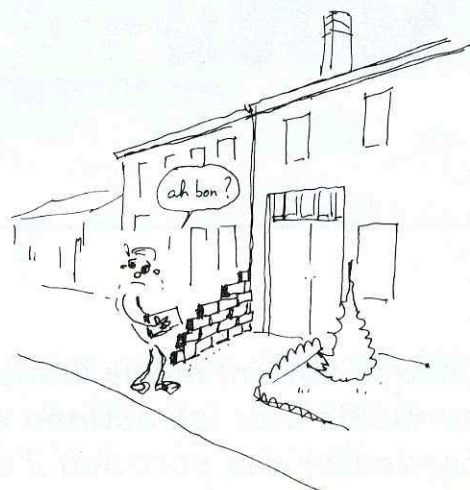


## Qui l'aménage ?

C'est la commune qui organise les aménagements sur l'usoir, souvent en concertation avec les riverains.

Tout aménagement individuel est soumis à autorisation municipale et doit respecter le droit de passage sur l'usoir ; ce dernier ne pouvant être bâti ou clôturé (ni barrière, ni haie, ni grillage...).

Le riverain bénéficie d'un droit d'usage prioritaire sur l'usoir qui l'engage à assurer son entretien.



# Les règles d'or de l'aménagement et du fleurissement de l'usoir

La première urgence : le nettoyage



Débarrasser l'usoir et tondre l'herbe sont des préalables à toute opération d'embellissement.

L'usoir doit affirmer son caractère collectif et faire l'objet d'un traitement d'ensemble.

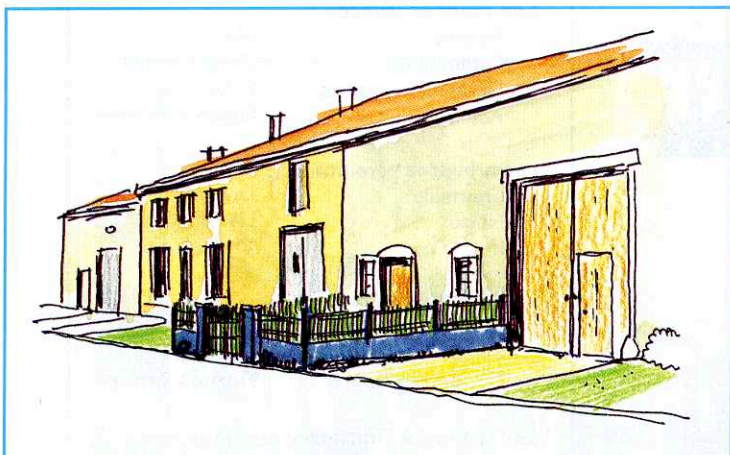


Nécessité d'une entente cordiale entre voisins.

Chaque action, même individuelle, sur l'usoir doit s'inscrire en continuité et en harmonie avec les actions voisines. L'image globale doit primer sur le traitement particulier des portions d'usoir.



# Attention ! danger de singularité



Les appropriations excessives suppriment le caractère collectif de l'usoir.



Les personnalisations fortes du traitement de l'usoir établissent des « barrières » entre voisins au lieu de renforcer l'unité du village.

## L'herbe tondu : incontournable sur l'usoir

L'aménagement de l'usoir doit rester simple et sobre. Moins coûteux, plus facile à entretenir, il respecte ainsi un juste équilibre avec l'architecture rurale des façades.

L'enherbement, pour autant qu'il soit entretenu, est l'action la plus valorisante.

Un soin particulier devra être apporté au traitement des limites qui marquent les accès à la porte piétonne de la maison, à la porte de grange ou de garage par exemple.

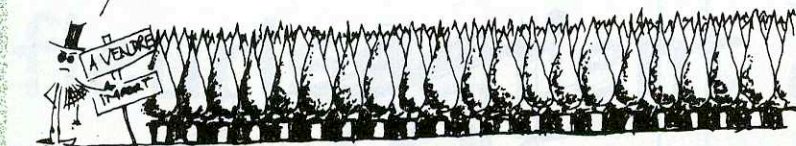


## Et les arbres ?

De tradition, les usoirs sont rarement plantés d'arbres pour des raisons d'accessibilité, de commodité d'entretien, voire d'éclairage des maisons. La plantation d'arbres doit correspondre à une initiative communale : elle ne se conçoit pas individuellement.

# Fleurs, arbustes, plantes vivaces

Vous êtes sûr ?



Préférez les essences locales !

## Que planter ?



Utilisez généreusement les plantes grimpantes.

Liste de plantes pour une réussite sans histoire :

Les plantes vivaces :

Asters	Iris
Campanules	Œillets variés
Géraniums vivaces	Phlox
Achillées	Roses trémières

Les arbustes persistants :

Charmille	Lavande
Houx	Lierre
If	Troène

Les arbustes caducs :

Buddleia	Saules nains
Cornouiller	Spirées
Groseiller fleurs	Viornes variées

Les arbres à l'initiative communale :

Alisier blanc	Poirier fleurs
Frêne	Tilleul

Plantez arbustes bas et plantes vivaces au pied des façades, dit « tour de volet ».

Évitez d'encombrer le bord de chaussée. Ne coupez pas l'usoir de plantations perpendiculaires aux façades.

## Où planter ?



Treilles et poiriers palissés : des valeurs sûres en Meuse.

Situation initiale bien connue en Meuse.  
Au fil des années, l'usoir est morcelé.  
L'espace public est encombré et les  
appropriations mal venues sont  
nombreuses.



## Aménager l'usoir en 3 étapes



Le premier travail de nettoyage général et de rangement est déjà spectaculaire.  
Les clôtures supprimées rendent à l'usoir son vrai visage.



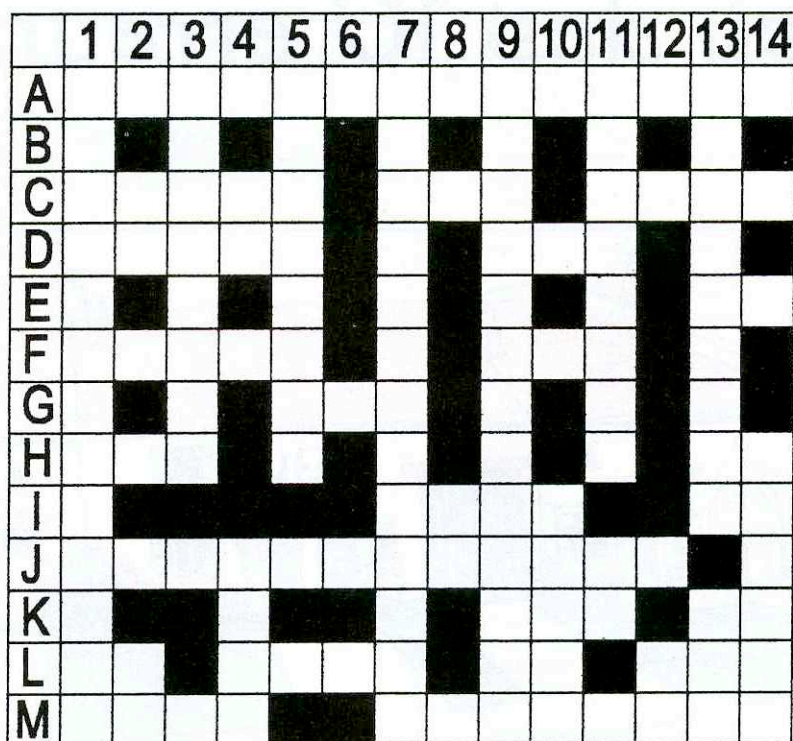
Les accès aux maisons sont soigneusement traités. Ils délimitent de vastes espaces en herbe tondue.

L'effacement des réseaux et l'intégration de l'abribus sont les contributions de la collectivité.



Le fleurissement généralisé des pieds de façade transforme l'image des lieux.

# Espace détente



## Horizontal

- A. Conjonction de fonctionnalités harmonieuses et d'améliorations esthétiques sur l'usoir.
- C. Autorisé sur l'usoir pour une courte durée.  
Lorsqu'elle est positive, elle permet de visionner la réussite d'opérations exemplaires.  
Difformité de la main du jardinier.
- D. Contacter le CAUE c'est sonner à la bonne porte ; il est fait pour ça.  
Choix entre des approches contradictoires pour réussir le projet usoir.
- E. Une opération usoir bien préparée sait l'éviter.
- F. Le mur traditionnel de Meuse l'est à la chaux (H...)  
Le savoir-vivre l'usoir est souvent oublié (comme le s)
- G. Un nain de jardin sur l'usoir est comme un oiseau qui en serait tombé.
- H. « Mon » usoir est impropre, le pluriel est correct.  
Embellir l'usoir ; il faut s'y mettre avant d'y être doublement.
- I. L'usoir, quand il en a peu, doit être encore plus soigné.  
Portion commune à tout ce qui ne convient pas sur l'usoir : annexer, approprier, clôturer, privatiser.
- J. Réussir l'aménagement de l'usoir c'est l'éviter à tout prix.
- K. L'homme face à un arbre séculaire. Une bonne idée en est pour l'usoir.
- L. Orientation préférentielle de nombreux arbustes grimpants de mi-ombre.  
Les usoirs le sont dans l'espace public. Il faut l'être pour constater l'évolution de l'usoir.  
Malgré son désordre, il donne un sérieux coup de main à l'entretien de l'usoir.
- M. Jusque sur les toits elle signale sa présence.  
Nécessaires entre riverains pour l'avenir harmonieux de l'usoir.

## Vertical

1. Roi de l'usoir, couronné même solitaire.
2. Mammifère arboricole paresseux qu'on ne trouvera pas dans les arbres de l'usoir lorrain.  
Orientation de l'usoir éblouissante au coucher.
3. Elles scellent l'union autant qu'elles séparent, leur simplicité détermine la qualité de l'usoir.
4. Début et fin de l'énergie nécessaire à l'amélioration de l'usoir.  
Pour les usoirs de demain, il apporte assistance.
5. L'usoir la révèle, l'usoir la flatte, l'usoir l'identifie, l'usoir lui appartient.
7. Il faut s'en prémunir pour ne pas défigurer l'usoir.
8. Espace commun à la réflexion et à la réussite.
9. Question incontournable de la gestion des fonctionnements sur l'usoir.
10. Est à la graine... ce que plantée est à la fleur.
11. Favorise par son confort la convivialité de l'usoir.  
L'être, pour l'usoir seulement, n'est pas de la provocation.
12. Même s'il n'était pas départemental, sa mission resterait le Tourisme.
13. Préliminaires oubliés : efforts d'aménagement annulés.  
Avec le CDT, celui qui tente le concours de fleurissement réussit.
14. Palissés sur les façades, c'est sur l'usoir leur place de prédilection.

# Jeu des 10 erreurs



Les riverains de cet usoir ont réussi un bel aménagement.  
A vouloir bien faire, ils en ont ensuite fait trop.  
Aidez-les à reconnaître les « 10 erreurs » qui pénalisent la qualité de l'usoir.



## REPONSE DU MOT CROISE

A = embellissement/ C = garer/dia/bote/ D = aider/tri/ E = os/ F = (h)ourdi/omi/  
G = nid/ H = nos/ga(ga)/ I = ares/er/ J = morcellement/  
K = ému/or/ L = NO(nord-ouest)/unit(aire)/né/CSE(CES)/télé/ententes.  
1 = engazonnement/ 2 = ai/OE(ouest-est)/ 3 = bordures/ 4 = EE(Energie)/  
CAUE/ 5 = lorraine/ 7 = individualisé 8 = ré/ 9 = stationnement/  
10 = semée/ 11 = mobilier/nu/12=CT/ 13 = nettoyage/osé/ 14 = arbres.

**S'inscrire au concours départemental d'aménagement et de fleurissement 1998 et suivre les conseils du présent guide, c'est mettre toutes les chances de votre côté pour gagner l'un des lots suivants :**

- Une visite collective sur un site reconnu pour la qualité de son fleurissement
- Un bon d'achat d'une valeur de 1500 F chez un horticulteur Meusien
- Un abonnement au magazine « Détente Jardin » offert par le Crédit Agricole

**Extrait du règlement**

**Art. 1. — Le principe de base**

Le « Concours départemental d'aménagement et de fleurissement » s'inscrit dans le cadre défini par le Comité National Pour le Fleurissement de la France.

**Art. 2. — Les candidats**

Ce concours s'adresse :  
 - aux communes adhérant à une démarche de Développement local ou signataires d'un contrat de ville  
 - aux particuliers résidant dans ces communes.

Sont hors concours :

- les communes ayant déjà une distinction régionale ou nationale,
- pendant 3 ans, les particuliers qui ont obtenu un premier prix

**Art. 3 — Les catégories**

Les participants pourront concourir dans l'une des catégories suivantes :

Communes :

- catégorie 1 : communes de 1 à 500 habitants
- catégorie 2 : communes de 501 à 1.500 habitants
- catégorie 3 : communes de 1.501 à 5.000 habitants
- catégorie 4 : communes de plus de 5.000 habitants.

Maisons d'habitation,

Fermes,

Commerces et locaux artisanaux.

**Art. 4 - Les modalités d'inscription**

Les communes désirant s'inscrire au concours doivent remettre leur dossier d'inscription à leur structure intercommunale à vocation Développement Local, pour le 30 mai 1998. Tout dossier adressé après cette date ne pourra être pris en considération.

Le dossier comprendra notamment les documents suivants :

- l'imprimé d'inscription,
  - une note présentant la démarche et les aménagements réalisés,
  - des photographies de la commune présentant les aménagements spécifiques
  - un plan de situation localisant les aménagements pour les communes de + 1.500 habitants.
- Les propriétaires, agriculteurs, commerçants ou autres entités souhaitant participer au concours doivent s'inscrire auprès de leur mairie pour le 23 mai 1998. Les municipalités doivent transmettre ces inscriptions à leur structure intercommunale de rattachement pour le 30 mai 1998. La structure intercommunale transmettra ensuite l'ensemble des candidatures au Comité Départemental du Tourisme pour le 6 juin 1998.

**Art. 5 - Les critères de notation**

**Harmonie générale :** comment les travaux d'aménagement, d'embellissement et de fleurissement s'intègrent-ils à leur environnement ?

**Globalité des actions :** l'aménagement réalisé utilise-t-il des arguments complémentaires au simple fleurissement pour améliorer le cadre de vie ? (mobilier, éclairage, couleur des peintures...).

**Simplicité des réalisations :** la réalisation s'exprime-t-elle dans des formes simples, claires et selon de bonnes proportions ?

**Références locales :** l'aménagement valorise-t-il les atouts locaux ? Met-il en œuvre des matériaux et des végétaux régionaux ?

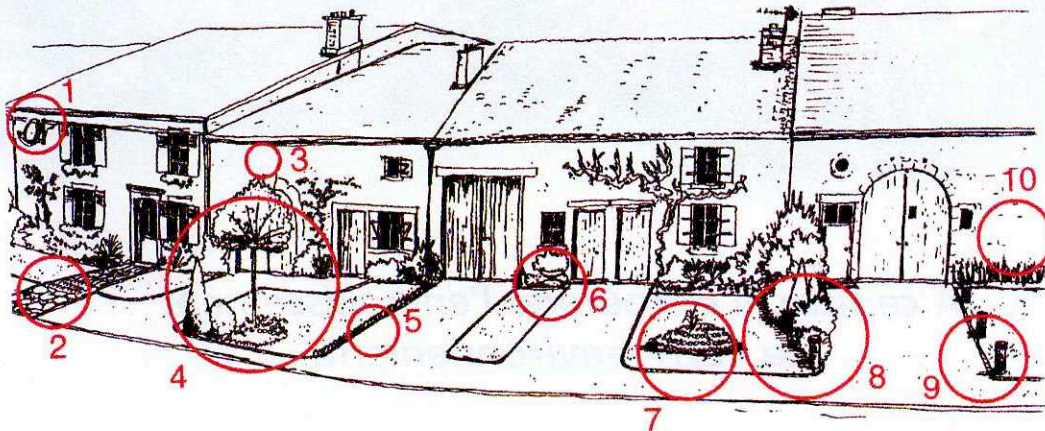
**Règles et qualité de mise en œuvre :**

La qualité du fleurissement est-elle assurée dans le choix des fleurs, la répartition et la mise en forme des couleurs... ? L'opération présente-t-elle une bonne qualité d'entretien ? L'aménagement témoigne-t-il d'une bonne participation de la

**Pour tout renseignement complémentaire :**

Comité Départemental du Tourisme  
 Hôtel du département  
 55012 BAR-LE-DUC cedex  
 Tél. : 03.29.45.78.40 - Fax : 03.29.45.78.45

C.A.U.E.  
 Hôtel du Département  
 55012 BAR-LE-DUC cedex  
 Tél. : 03.29.45.77.68 - Fax : 03.29.45.77.69



**REPONSE AU JEU DES 10 ERREURS**

1 = antenne satellite côté rue / 2 = allée avec des matériaux trop variés et sophistiqués / 3 = disparition de la fenêtre pourtant typique / 4 = massif rendant l'usoir inaccessible et végétaux extérieurs au contexte local / 5 = bordurette à la « parisienne » et coupe transversale indésirable.

6 = jardinière n'améliorant pas la situation d'une plantation en pleine terre /

7 = fleurissement excessif, l'usoir n'est pas un jardin privé / 8 = le massif perpendiculaire

à la chaussée coupe la perception d'ensemble de l'usoir / 9 = les bornes lumineuses sont-elles bien nécessaires, ne risquent-elles pas de privatiser une portion d'usoir /

10 = suppression très pénalisante d'un élément fort du patrimoine végétal : le poirier palissé.

PHOTOS : CAUE 55/CAUE 57/CDT 55 - Fabrice Yung

REDACTION : CAUE de la Meuse (H. Le Roy - P.A. Delmotte - Paysagistes) - avec la collaboration du CDT de la Meuse

Photo DERNIERE DE COUVERTURE : CAUE 54 - MAISON DU PEINTRE - G. FABRE à REPAIX.